



ENSEIGNANTS EN DISPONIBILITE

EXERCICE D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES DANS LE SECTEUR
PRIVE OU DANS LE SECTEUR PUBLIC

Année scolaire 2020/2021

Je soussigné(e),

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse complète :

N° tél. : _____ et adresse mail : _____@ac-orleans-tours.fr

- Déclare exercer une activité dans le secteur privé ou dans le secteur public concurrentiel¹

Nom ou raison sociale de l'entreprise ou de l'organisme : _____

Adresse et n° tél. : _____

Secteur d'activité : _____

Fonctions exercées : _____

A compter du : _____

- ci-joint la copie de mon contrat de travail.

Date et signature de l'enseignant,

¹ Un enseignant en disponibilité ne peut pas être recruté par sa propre administration, ce qui implique par exemple que vous ne pouvez pas être recruté :
- comme contractuel dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association
- en tant qu'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS).

En revanche, vous pouvez être recruté dans un établissement privé hors contrat ou sous contrat simple.